
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 9 août 2023 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Claude Carrette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE23 1178

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 9 août 2023, en y retirant les points 20.056 à 20.060, 30.009, 30.012 et 40.013.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE23 1179

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 août 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE23 1180

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 août 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE23 1181

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans par laquelle Communication J Poissant enr., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications sur des véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 188 875,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19916;
- 2- d'autoriser une dépenses de 28 331,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le Programme décennal d'immobilisations (PDI) du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1237567013

CE23 1182

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Waste Connexions Canada inc. / Enviro Connexions, plus bas soumissionnaire conforme, pour une durée de 14 mois, le contrat pour les services de collecte de conteneurs et transport de matières recyclables, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 438 334,52 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19905;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 2 335,70 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix (indexation);
- 3- d'autoriser une dépense totale de 22 033,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de Waste Connexions Canada inc. / Enviro Connexions à la fin du contrat;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire 9386-0120 Québec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une durée de 14 mois, le contrat pour les services de collecte de conteneurs et transport de matières recyclables, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 102 437,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19905;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 545,84 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix (indexation);
- 3- d'autoriser une dépense totale de 5 149,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de 9386-0120 Québec inc., à la fin du contrat;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1237281002

CE23 1183

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Centre Agricole J.L.D. inc., cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture d'accessoires divers pour des tracteurs John Deere 4066R, lots 2 et 3, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19888;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Centre Agricole J.L.D. inc.	Lot deux (2)	91 347,64 \$
Centre Agricole J.L.D. inc.	Lot trois (3)	121 298,63 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 42 529,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1237567014

CE23 1184

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat à Signalisation Express inc. pour des services de location et de manutention de barricades, de signalisation, de plans de détour pour des événements métropolitains pour les années 2023 et 2024, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 145 840,04 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public 23-19924;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1237883016

CE23 1185

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la première option de prolongation du contrat accordé à Placement Potentiel inc. (CG20 0493), pour un montant de 822 811,93 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 541 036,84 \$ à 3 363 848,77 \$, taxes incluses;
- 2- d'exercer la première option de prolongation du contrat accordé à Axia Services (CG20 0493), pour un montant de 1 736 174,84 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 363 177,79 \$ à 7 099 352,63 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 41 140,60 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences pour Placement Potentiel inc.;
- 4- d'autoriser une dépense de 86 808,74 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences pour Axia Services;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Placement Potentiel inc. et d'Axia Services;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1237157006

CE23 1186

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la première option de prolongation pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} novembre 2023 et autoriser une dépense additionnelle de 3 128 455,12 \$, taxes incluses, pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Services d'entretien Alphanet inc. (CG20 0435) majorant ainsi le montant total du contrat de 9 661 405,52 \$ à 12 789 860,64 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 156 422,76 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Services d'entretien Alphanet inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1237157005

CE23 1187

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Toromont CAT (Industries Toromont ltee), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'une chargeuse articulée sur pneus à motorisation hybride, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 517 283,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19926;
- 2- d'autoriser une dépense de 303 456,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Toromont CAT (Industries Toromont ltee);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1237567017

CE23 1188

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion, plus bas soumissionnaire conforme, pour une durée de trois ans, deux contrats pour des services de collecte, transport et élimination des matières résiduelles, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19905 :

Fournisseur	Lot	Contrats (\$)
Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion	Lot 1	3 846 507,02 \$
Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion	Lot 2	3 119 812,13 \$
Total - C&T		6 966 319,15 \$

- 2- d'autoriser une dépense totale de 258 803,95 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix (indexation);

Fournisseur	Lot	Indexation
Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion	Lot 1	143 515,53 \$
Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion -	Lot 2	115 288,42 \$
Total - C&T		258 803,95 \$

- 3- d'autoriser une dépense totale de 361 256,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

Fournisseur	Lot	Contingence (\$)
Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion	Lot 1	199 501,13 \$
Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion	Lot 2	161 755,03 \$
Total - C&T		361 256,16 \$

- 4- de prioriser la dépense dans le cadre du processus budgétaire 2024 et les années subséquentes;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion à la fin des contrats;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1237281003

CE23 1189

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour le raccordement électrique de 300 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, soit pour une somme maximale de 5 130 851,40 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'acceptation des travaux à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1237231012

CE23 1190

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle totalisant 53 282,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (26 641,47 \$) et de budget de variation de quantité (26 641,47 \$) pour le service de collecte et transport des matières résiduelles en conteneurs à chargement avant dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc. (lot 2) (CE20 1496), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 279 645,95 \$ à 332 928,89 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1239735002

CE23 1191

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Tecksol DGE inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une période de 34 mois, pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19958;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Tecksol DGE inc.	LOT #1C	1 180 945,37 \$
Tecksol DGE inc.	LOT #2C	1 801 829,82 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 596 555,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Tecksol DGE inc;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1237157011

CE23 1192

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, American Paper Optics, LLC., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de 500 000 paires de lunettes pour éclipse solaire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 224 201,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19946.
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1237227003

CE23 1193

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Les Portes JPR inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, les contrats pour des services d'entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles pour les bâtiments de la Ville de Montréal, et ce, pour une période de 24 mois, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 pour les lots 1 et 2, et pour une période de 28 mois, soit du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2025 pour les lots 3, 4, 5, 6 et 7, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19963;

<u>Firme</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Les Portes JPR inc.	1	421 201,71 \$
Les Portes JPR inc.	2	379 004,28 \$
Les Portes JPR inc.	3	408 420,86 \$
Les Portes JPR inc.	4	386 956,12 \$
Les Portes JPR inc.	5	415 729,82 \$
Les Portes JPR inc.	6	360 162,87 \$
Les Portes JPR inc.	7	193 385,08 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 384 729,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Portes JPR inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1237157012

CE23 1194

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la seconde prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 3 810 747,39 \$, taxes incluses, pour la fourniture et le transport de matières résiduelles par conteneur pour cinq écocentres (Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel) dans le cadre du contrat accordé à Excavations Vidolo ltée (CG19 0432 et CG22 0457) majorant ainsi le montant total du contrat de 12 927 654,36 \$ à 16 738 401,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1239634002

CE23 1195

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à Nature-Action Québec inc. pour des services techniques de travaux manuels de lutte aux nerpruns en milieu forestier et entretien, au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, pour une période de 40 mois, soit de septembre 2023 à décembre 2026 inclusivement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 192 263 \$, taxes non applicables, conformément aux documents de demande de prix 23-1604168 à un OBNL;
- 2- d'autoriser une dépense de 19 226,30 \$, taxes non applicables, à titre de budget de variation de quantité;
- 3- d'autoriser une dépense de 19 226,30 \$, taxes non applicables, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1237675001

CE23 1196

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à BIBLIOPRESTO.ca, fournisseur unique, pour le renouvellement de l'abonnement à la base de données numériques Eureka.cc pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période de trois ans, soit du 22 mars 2023 au 31 décembre 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 357 798,68 \$, taxes incluses;

- 2- d'approuver un projet de licence entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de cette entente-cadre;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1230138001

CE23 1197

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de quatre et deux ans respectivement, avec une option de prolongation d'un an, les contrats pour les services d'exploitation des lieux d'élimination de la neige situés dans les arrondissements de St-Léonard (Langelier), du Sud-Ouest (Newman) et de Saint-Laurent (Thimens), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20021;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Environnement Routier NRJ inc.	LOT 1 - Exploitation du lieu d'élimination de la neige (LEN) Langelier - 2 ans	1 589 816,81 \$
Environnement Routier NRJ inc.	LOT 2 - Exploitation du lieu d'élimination de la neige (LEN) Newman - 4 ans	1 754 058,60 \$
Beluga Services Municipaux inc.	LOT 3 - Exploitation du lieu d'élimination de la neige (LEN) Thimens - 4 ans	2 878 974 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 311 142,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 933 427,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Environnement Routier NRJ inc. et Beluga Services Municipaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1235382013

CE23 1198

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, prévoyant une option de prolongation de 24 mois, par laquelle Air liquide Canada, seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de gaz de laboratoire pour une somme maximale totale de 290 159,01 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19968

Numéro du lot	Description	Montant total (taxes incluses)
Lot 1	Montant total pour les gaz communs, conformément aux documents du présent appel d'offres	211 994,87 \$
Lot 2	Montant total pour les gaz spécialisés, conformément aux documents du présent appel d'offres	78 164,14 \$
Grand total pour 36 mois (taxes incluses)		290 159,01 \$

- 2- d'ajouter une indexation de 6 % basée sur une estimation de l'indice annuelle des prix à la consommation (IPC) pour une somme totale de 17 409,54 \$;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1231025002

CE23 1199

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure deux ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de 14 ou 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les outils de collecte des matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19714 :

Firmes	Lots	Montants (taxes incluses)
Les Industries Rondi inc.	Lot 2	197 364,54 \$
USD Global inc.	Lot 4	62 181,53 \$

- 2- d'autoriser une dépense totale de 12 977,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences :

Firmes	Lots	Contingences (taxes incluses)
Les Industries Rondi inc.	Lot 2	9 868,23 \$
USD Global inc.	Lot 4	3 109,08 \$

- 3- d'imputer cette dépense au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure trois ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de 14 ou 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les outils de collecte des matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19714 :

Firmes	Lots	Montants (taxes incluses)
IPL North America inc.	Lot 1	751 979,85 \$
Orbis Canada Limited	Lot 3	2 543 312,73 \$
USD Global inc.	Lot 5	249 066,89 \$

2- d'autoriser une dépense totale de 177 307,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences :

Firmes	Lots	Contingences (taxes incluses)
IPL North America inc.	Lot 1	37 598,99 \$
Orbis Canada Limited	Lot 3	127 165,64 \$
USD Global inc.	Lot 5	12 543,34 \$

3- de procéder à une évaluation de rendement de IPL North America inc. et Orbis Canada Limited à la fin des contrats;

4- d'imputer cette dépense au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1238721001

CE23 1200

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour le renouvellement des souscriptions annuelles aux licences pour le stockage et les serveurs Linux Red Hat, pour la période du 15 septembre 2023 au 14 septembre 2024, pour une somme maximale de 112 177,47 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opération du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1235942007

CE23 1201

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Peraton International LLC, pour la fourniture de nouvelles interfaces du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) afin qu'elle soit compatible avec le nouveau Système de traitement des appels conforme aux normes 9-1-1 Prochaine Génération, pour la somme maximale de 995 984,18 \$ CA, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la direction Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1232881001

CE23 1202

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Gateway Ticketing Systems inc., pour le renouvellement de l'entretien de la solution Galaxy et l'acquisition de services professionnels en accompagnement pour la personnalisation de la solution, pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2026, pour une somme maximale de 552 732 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser la directrice de la direction Engagement numérique du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1237655004

CE23 1203

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Les Solutions Spacesaver inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation de rayonnage pour les voûtes des archives du lot L1205 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 916 668,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19928;
- 2- d'autoriser une dépense de 183 333,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Solutions Spacesaver inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1239057013

CE23 1204

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Rogers Communications Canada inc., pour la fourniture de licences permettant la continuité des services existants du centre d'appels de la plateforme du Centre de Contact Client de la Ville de Montréal pour une période de six mois, soit du 1^{er} juillet au

31 décembre 2023, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 894 024,90 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1239351004

CE23 1205

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Cision Canada inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture d'un service de surveillance médias et revue de presse pour Espace pour la vie, pour une période de cinq ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 345 269,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19952;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1236756002

CE23 1206

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 72 142,98 \$, taxes incluses, pour des travaux sur le réseau câblé de Vidéotron ltée, dans le cadre du projet d'enfouissement du boulevard Gouin Ouest (CM22 0103), majorant ainsi le montant total du contrat à Vidéotron ltée de 340 010,23 \$ à 412 153,21 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1230025002

CE23 1207

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction de marquises et la réfection partielle des parements extérieurs au Complexe sportif Marie-Victorin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 432 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15713;
- 2- d'autoriser une dépense de 286 400 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 171 840 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Arcade;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1229544003

CE23 1208

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Hudson Six Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de Mise à niveau du réservoir Côte-des-Neiges et construction d'une nouvelle station de pompage « Lot 1 - Travaux prioritaires à la station Côte-des-Neiges », aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 369 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10419;
- 2- d'autoriser une dépense de 273 800 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 68 450 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Hudson Six Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1239836002

CE23 1209

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de construction et de remplacement de conduites d'eau, d'égout et les travaux de

réfection de chaussée et de trottoirs sur l'avenue Lakeside, entre l'autoroute 20 et le chemin du Bord-du-Lac, ainsi que sur le chemin du Bord-du-Lac, entre l'avenue Lakeside et l'avenue Lakeview et finalement sur l'avenue Lakeview, entre le chemin de Bord-du-Lac jusqu'à l'intersection du boulevard Saint-Jean dans la Ville de Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 195 915,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10394;

- 2- d'autoriser une dépense de 1 715 880,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 074 836,29 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1236274002

CE23 1210

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 69 457,62 \$, taxes incluses, pour les travaux de réparation du pont de la rue Champs d'Eau à la limite des arrondissements d'Anjou et de Saint-Léonard, dans le cadre de l'entente 201203 entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (CM16 1427 et CM21 0165), majorant ainsi le montant total des travaux de 3 491 752,57 \$ à 3 561 210,19 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1237231059

CE23 1211

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'abroger la résolution CM23 0545.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans la 16^e Avenue, de la rue Bellechasse à la rue Beaubien dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 284 297,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 451710;
- 2- d'autoriser une dépense de 328 429,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 473 718,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Cojalac inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1237231033

CE23 1212

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 37 483,27 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 792 722,57 \$ à 2 830 205,84 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1238009008

CE23 1213

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction d'une conduite d'eau potable au parc Angrignon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 087 541,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-6114;
- 2- d'autoriser une dépense de 208 754,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 313 131,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 125 252,48 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1239981002

CE23 1214

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Excavation E.S.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'aménagement de surface de la rue des Bassins entre du Séminaire et Rioux ainsi que de la rue Olier entre du Séminaire et du Square Gallery dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 112 298,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 433312;
- 2- d'autoriser une dépense de 616 844,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 508 537,78 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Excavation E.S.M. inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1237231057

CE23 1215

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser un transfert des dépenses incidentes vers les dépenses contingentes d'un montant de 63 050,91 \$, taxes incluses, pour payer les frais de la Covid-19 dans le cadre du contrat accordé à Construction Gamarco inc. (CM18 1143) pour la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Michel;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 10 203,35 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 21 257 598,96 \$ à 21 330 853,22 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1225110002

CE23 1216

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1429736 d'une durée de 12 mois, pour les services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers (lot 2), dans le cadre du contrat accordé à GLT+ (CG20 0394), sans dépense supplémentaire;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de GLT+.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1237443003

CE23 1217

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes S.E.N.C., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de quatre ans avec une option de prolongation de 12 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie et en architecture dans le cadre du projet de remplacement des systèmes de captation des gaz et de la ventilation des ateliers Viau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 516 730,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public d'offres public 23-19867;
- 2- d'autoriser une dépense de 103 346,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 74 409,18 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes S.E.N.C.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1236676001

CE23 1218

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois des ententes-cadre pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement (GdC), selon les besoins des unités de la Ville, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Alithya Services-conseils inc. (CE22 2008) et Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. (CG22 0760), pour les sommes additionnelles maximales indiquées ci-dessous :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
ALITHYA SERVICES- CONSEILS INC.	Services professionnels en gestion du changement - Lot 1	779 472 \$
ALITHYA SERVICES- CONSEILS INC.	Services professionnels en gestion du changement - Lot 2	779 472 \$
Conseillers en Gestion et Informatique CGI Inc.	Services professionnels en gestion du changement - Lot 3	966 204 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1238751001

CE23 1219

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, CNW Group LTD (Cision), ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 36 mois, le contrat pour la fourniture de diffusion de communiqués de presse sur fil de presse, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 326 216,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-197420;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1239732001

CE23 1220

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une augmentation de 117 274,50 \$, taxes incluses, des crédits autorisés par la résolution CM23 0176 du 20 février 2023 pour la réalisation du concours d'architecture pluridisciplinaire du centre Gadbois;

- 2- d'accorder quatre contrats aux équipes finalistes suivantes pour un montant total de 864 612 \$, taxes incluses :
 - Atelier Big City + Cimaise, SNC-Lavalin inc., Groupe Geniex inc., Ambioner inc.;
 - BGLA architecture + Design Urbain, Les Services EXP inc., Latéral;
 - Prisme + ADHOC inc., GBI Experts-Conseils inc.;
 - Ruccolo + Faubert Architectes inc., Marchand Houle & Associés inc., SDK et Associés inc., Dupras Ledoux inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1238421001

CE23 1221

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à TKNL inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la conception et la réalisation de l'expérience interactive et immersive « LimnoNautes » à la Biosphère, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 739 984,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19962;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de TKNL inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1239433005

CE23 1222

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 268 901,22 \$, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, à l'Addenda no. 1 ainsi qu'à l'Addenda no. 2, effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2022 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. en vertu des résolutions CG20 0694, CG21 0478 et CG22 0491;
- 2- d'approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolutions CG20 0694, CG21 0478 et CG22 0491, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 633 794,78 \$ à 4 902 696 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1230029005

CE23 1223

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Colliers Maîtres de projets inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services spécialisés en gestion de déménagement, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 211 554 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20027;
- 2- d'autoriser une dépense de 42 310,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Colliers Maîtres de projets inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1239057015

CE23 1224

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois par laquelle Le Groupe Civitas inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de surveillance de travaux pour une somme maximale de 1 691 512,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-1769;
- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Le Groupe Civitas inc. à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1235380002

CE23 1225

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à Gartner Canada Co. via l'entente disponible du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour une

période d'un an, du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024, pour une somme maximale de 518 813,19 \$, taxes incluses;

- 2- d'approuver un projet de contrat de services à cet effet;
- 3- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1233724002

CE23 1226

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois par laquelle COFOMO inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services pour coordonnateurs de projets informatiques, pour une somme maximale de 8 327 409,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19945;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de COFOMO inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1233724001

CE23 1227

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement de 12 mois prévu à l'entente-cadre pour l'acquisition de plastique recyclé utilisé à la confection de mobilier urbain, et d'autoriser une dépense additionnelle de variation de quantité, de contingences et de variation de prix, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Produits Re-Plast inc. (CM20 1138), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 1 013 676,44 \$ à 1 469 476,06 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 59 452,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 51 697,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 344 650 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de prix;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1230344003

CE23 1228

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver des modifications au projet d'optimisation de l'écocentre LaSalle, financé par Recyc-Québec (CG22 0684), afin de réaliser deux mesures sur quatre prévues au projet à l'écocentre Saint-Laurent au lieu de l'écocentre LaSalle, sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1239206002

CE23 1229

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 557 009,56 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces authentiques de marques Freightliner pour le lot 1, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville (CG19 0106) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 392 523,90 \$ à 1 949 533,46 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1237428002

CE23 1230

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 517 387,50 \$, taxes incluses, et une contribution en nature de 300 000 \$ à Ouranos afin de soutenir l'entente entre les deux parties ainsi que d'approuver le dépôt du bilan 2020-2023;

- 2- d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier pour une période de trois ans effective à partir du 16 juin 2023;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1238910002

CE23 1231

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la signature de l'entente intermunicipale entre les Villes de Montréal et de Pointe-Claire afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de construction et de remplacement de conduites et les travaux de réfection de chaussée et de trottoirs sur l'avenue Lakeside, entre l'autoroute 20 et le chemin du Bord-du-Lac, ainsi que le chemin du Bord-du-Lac, entre l'avenue Lakeside et l'avenue Lakeview et finalement sur l'avenue Lakeview, entre le chemin de Bord-du-Lac jusqu'à l'intersection du boulevard St-Jean dans la Ville de Pointe-Claire.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1236274001

CE23 1232

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 11 M\$, majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 160 \$ (CG23 0200) à 56 574 160 \$, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$).

Adopté à l'unanimité.

20.052 1233220002

CE23 1233

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet d'entente avec Bell Canada relativement à la fourniture d'un service d'appel d'urgence 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1 PG) via le réseau IP des services d'urgence (ESInet) de Bell et les centres d'appel de la sécurité publique (CASP) autorisés par l'autorité 9-1-1 de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information à signer tout document relatif, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1232881002

CE23 1234

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le partage de la volumétrie estimée des besoins de la Ville de Montréal en vue de l'adhésion au regroupement d'achats de biens et services de mobilité cellulaires via le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).

Adopté à l'unanimité.

20.054 1237684003

CE23 1235

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'avenant #1 - Modification de certaines conditions et modalités de l'entente 1983-1 entre le gouvernement du Québec et la Communauté urbaine de Montréal en vertu du programme des eaux usées Québec;
- 2- d'autoriser le greffier à signer l'avenant pourvu qu'il soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'avenant joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1234164001

CE23 1236

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de Parc Olympique Westmount inc., à des fins de logement social, un immeuble situé au 1451-1455 rue Sicard, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 1 879 184 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 427,3 mètres carrés, pour le prix de 1 475 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3- d'autoriser un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière à signer un contrat notarié substantiellement conforme à l'offre d'achat;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de Parc Olympique Westmount inc. ou au nom du notaire fiduciaire en fidéicomis du vendeur ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;
- 5- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 6- d'autoriser une dépense maximale pour la sécurisation de l'immeuble de 38 000 \$, taxes incluses;
- 7- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1239915007

CE23 1237

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'acte de vente, en vertu duquel la Ville de Montréal et la Société Canadienne d'hypothèques et de logement cèdent à la Société de transport de Montréal, le lot 6 546 191 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre la construction d'un nouveau puits de ventilation de son réseau de transport souterrain, pour la somme de 710 102 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte de vente;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1220222004

CE23 1238

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Oasis Sauvé de Montréal pour la propriété sise au 655 à 675, rue Sauvé Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, connue et désignée comme étant le lot 1 995 445 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 7 781,80 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 17 ans, soit à partir du 30 novembre 2036 jusqu'au 29 novembre 2053, dont la rente annuelle sera de 15 600 \$, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 4 410 000 \$ pour la période de la prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1229220005

CE23 1239

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une partie du lot 1 163 364 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de la rue Brabant-Marineau, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie de 83,2 mètres carrés, pour l'aménagement d'une bretelle et l'implantation d'une piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Henri-Bourassa;
- 2- d'autoriser une dépense de 135 000 \$, plus des taxes applicables, le cas échéant, pour cette acquisition;
- 3- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1235840003

CE23 1240

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal

- 1- de ratifier l'occupation de Sentier Urbain pour la période du 19 juillet 2021 au 31 août 2023 du terrain, situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué d'une partie du lot 3 523 567 cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 14 640 pieds carrés (1 360,1 mètres carrés), à des fins d'agriculture urbaine;
- 2- d'approuver un contrat de prêt de terrain par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Sentier Urbain, pour une période de 14 mois, à compter du 1^{er} septembre 2023, le dit terrain, à des fins d'agriculture urbaine, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de terrain.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1238682004

CE23 1241

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et retirer du domaine public une partie du lot 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la durée du projet de bail;
- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à 9413-8757 Québec inc., du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2026, un terrain constitué d'une partie du lot 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 836 mètres carrés (9 000 pieds carrés), situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au sud de la rue Louvain Ouest et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à des fins de stationnement tarifé à l'usage exclusif des membres utilisant l'application Clicknpark, moyennant un loyer total de 53 689 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.066 1230515004

CE23 1242

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, d'un montant de 112 800 \$ pour l'année 2023, dans le cadre de la Permission intervenue entre la Ville de Montréal et la Société Radio-Canada (CG23 0067);
- 2- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire, pour les années 2024 à 2032, en revenus et en dépenses, de 112 800 \$, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances au sommaire addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1226025011

CE23 1243

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et retirer du domaine public une partie du lot 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la durée du projet de convention de modification de bail;
- 2- d'approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Société de transport de Montréal, pour un terme de trois ans, de 2023 à 2025, du 1^{er} octobre au 31 décembre, pour une durée maximale de 92 jours par année, un terrain dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, situé au sud de la rue Louvain et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, constitué d'une partie du lot 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 2 787 mètres carrés (30 000 pieds carrés), à des fins de stationnement non tarifé à l'usage exclusif pour les véhicules des Agents STM détenant une vignette, moyennant un loyer total de 45 109 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.068 1230515005

CE23 1244

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Jalbec inc., pour une période additionnelle de cinq ans, du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2028, un espace d'entreposage d'une superficie de 1 819,51 mètres carrés, à l'intérieur du bâtiment situé au 2350, rue Dickson, suite 440, aux fins de remisage des véhicules hors saison pour le Service du matériel roulant et des ateliers, pour un loyer total de 1 655 062,32 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.069 1235372006

CE23 1245

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal accepte de reporter du 31 décembre 2022 au 1^{er} avril 2023 la date d'effet de la réduction des lieux loués par les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (RHSJ) aux termes du bail concernant le 225-245, avenue des Pins Ouest, dans l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal, résultant en une perte de revenu pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2026 de 680 931 \$, avant taxes;
- 2- d'accepter des RHSJ une compensation financière de 125 000 \$, exemptée de TPS et TVQ;
- 3- d'ajuster à la baisse la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière au chapitre des revenus de location de l'immeuble pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 pour un montant total de 181 582 \$ par année, avant taxes;
- 4- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service de la culture de 62 500 \$ en 2023 et 62 500 \$ en 2024, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification;
- 5- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.070 1235941003

CE23 1246

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Pépinière et paysagiste Marina inc. pour une durée répartie sur cinq périodes de sept mois chacune en 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027, à compter du 1^{er} avril 2023, une partie des lots 1 705 766 et 1 706 473 du cadastre du

Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 840 mètres carrés, sur le boulevard Saint-Joseph, dans l'arrondissement de Lachine, à des fins de stationnement saisonnier d'équipements, pour un loyer total de 24 469 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.071 1235941008

CE23 1247

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, un espace d'une superficie de 7 339,26 pieds carrés (681,84 mètres carrés), au 1^{er} et au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 22 532,52 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.072 1238682006

CE23 1248

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Réseau de la santé sexuelle des sourds du Québec, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, un espace d'une superficie de 1 660,55 pieds carrés (154,27 mètres carrés), au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 4 992,60 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.073 1238682007

CE23 1249

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver les annexes dûment paraphées par Gestion Immobilière SETL inc., lesquelles n'étaient pas jointes à la convention de bail préalablement approuvée par les instances en vertu de la résolution CG23 0166.

Adopté à l'unanimité.

20.074 1228042004

CE23 1250

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 500 000 \$, avant les taxes, pour compléter les travaux d'améliorations locatives de l'espace muséal situé au 2^e étage du 1200, boulevard Saint-Laurent, dans le cadre du bail intervenu entre les deux parties le 19 décembre 2016 (CM16 1446), majorant ainsi le montant total du projet de 7 530 145,58 \$ à 7 955 145,58 \$, avant les taxes;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.075 1239653004

CE23 1251

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Conseil national de recherches du Canada, les locaux 205, 206, 207, 208 et 218 situés au 7140, rue Albert-Einstein, pour un terme d'un an, à compter du 1^{er} août 2023 jusqu'au 31 juillet 2024, d'une superficie totale de 600 pieds carrés, à des fins d'espaces à bureaux, moyennant un loyer total de 35 304 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.076 1238933001

CE23 1252

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, des locaux d'une superficie de 2 599,16 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 7 987,80 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.077 1238682008

CE23 1253

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier au montant de 28 620 \$ au Centre de la montagne pour l'organisation des éditions 2023 et 2024 des Prix du Mont-Royal;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.078 1238752001

CE23 1254

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'Addenda 1 à la convention initiale (CE22 0426) intervenue entre la Ville de Montréal et Pause-Famille inc., pour la réalisation du projet Artégration dans le cadre du programme Territoires d'inclusion prioritaires du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) financé par l'Entente 2021-2024 entre le ministère de l'immigration, de la francisation et de l'intégration (MIFI) et la Ville de Montréal, reportant la date de fin de la convention au 31 mars 2024 et accordant un soutien financier additionnel de 42 000 \$ pour la continuation dudit projet, majorant le montant du soutien accordé de 120 000 \$ à 162 000 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.079 1238119001

CE23 1255

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder une contribution en biens et services, d'une valeur estimée à 3 920 \$ à Fondation du Grand Montréal, agissant sous le nom Partenariat Climat Montréal, pour la tenue de la Journée du dialogue sur l'adaptation et la biodiversité au Planétarium le 14 septembre 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de cette contribution en biens et services.

Adopté à l'unanimité.

20.080 1236157002

CE23 1256

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 65 000 \$ à Printemps Numérique pour la mise en œuvre du volet rencontre d'affaires de l'événement MTL Connecte qui se tiendra du 10 au 13 octobre 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.081 1238973002

CE23 1257

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 70 000 \$ à Mutek pour la mise en œuvre du volet professionnel de leur événement, Mutek Forum, qui se tiendra du 22 au 25 août 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.082 1238973004

CE23 1258

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 74 500 \$ à Mutuelle des Marchés Solidaires pour la réalisation du projet « Paniers solidaires » pour la prolongation de ce projet du 1^{er} octobre 2023 jusqu'au 31 mars 2024, dans le cadre de l'Entente administrative sur le gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.083 1233220004

CE23 1259

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien total de 8 795 000 \$ à Événements GPCQM, soit un soutien financier maximal de 4 200 000 \$ pour quatre ans (soutien financier annuel de 1 050 000 \$), et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 4 595 000 \$ (920 000 \$ en 2023, 1 058 000 \$ en 2024, 1 217 000 \$ en 2025 et 1 400 000 \$ en 2026), pour la réalisation des éditions 2023 à 2026 du Grand Prix Cycliste de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.084 1238475001

CE23 1260

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Culture Montréal, pour soutenir la réalisation de son plan d'action 2023;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.085 1239561002

CE23 1261

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 3 223 989 \$, incluant l'utilisation du solde de 1 468 989 \$ des Fouilles archéologiques (CM17 0456), à Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le renouvellement des expositions et des équipements ainsi que la conservation des vestiges en 2023, 2024 et 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.086 1237233002

CE23 1262

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 276 547 \$ à Ali et les princes de la rue, faisant aussi affaires sous École de la relève, en soutien à la pérennisation de son offre de services auprès des jeunes en situation de vulnérabilité, pour la période de juin 2023 à décembre 2025, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire pour 2023 en provenance du Service de la stratégie immobilière (SSI) vers le SDIS au montant de 132 261 \$ pour le financement dudit soutien et prévoir l'ajustement des enveloppes budgétaires du SSI et du SDIS pour 2024 et 2025;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.087 1236535001

CE23 1263

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier total maximal de 285 000 \$ (65 000 \$ en 2023, 70 000 \$ en 2024, 75 000 \$ en 2025 et en 2026) et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 7 614 150 \$ (1 524 850 \$ en 2023, 1 753 578 \$ en 2024, 2 016 615 \$ en 2025 et 2 319 107 \$ en 2026) pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026 à Courons Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.088 1238475002

CE23 1264

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement du Sud-Ouest de prendre en charge la préparation des plans et devis et la réalisation des travaux d'éclairage de la rue Ann, entre les rues Wellington et Ottawa, ainsi que l'éclairage de l'intersection des rues Mullins/d'Argenson, faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), conformément à l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1237629001

CE23 1265

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir aux arrondissements concernés la prise en charge par le Service de la culture de la gestion globale des projets dans le cadre du programme de mise à niveau des Maisons de la culture, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1231567001

CE23 1266

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les offres de services des conseils d'arrondissements de prendre en charge la coordination et la réalisation de travaux d'aménagement de rues artérielles et de voies cyclables pour les années 2023 et 2024, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Adopté à l'unanimité.

30.003 1238935002

CE23 1267

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le dépôt d'une demande auprès de la ministre des Affaires municipales en vue de l'émission de lettres patentes supplémentaires visant à modifier les lettres patentes de l'Agence de mobilité durable;
- 2- de mandater le directeur général de la Ville pour transmettre tous les documents requis pour donner suite à la requête du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1238373005

CE23 1268

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de consentir au changement de contrôle du contractant FNX-INNOV inc., qui a été retenu par la Ville pour offrir des services professionnels en ingénierie dans plusieurs contrats actifs, résultant de la transaction d'achat des actions de l'actionnaire unique de FNX-INNOV inc. par Artelia Canada inc., conformément aux documents contractuels suivants :

Numéros d'appel d'offres / contrats	Objet	Numéros de résolution CG
18-17168	Conclure trois ententes-cadres de services professionnels d'une durée de 36 mois avec les firmes suivantes: Axor experts-conseils inc. (contrat no.1 : 5 256 657 \$, taxes incluses), Les services Exp inc. (contrat no. 2 : 5 232 512,25 \$, taxes incluses), et SNC-Lavalin inc. (contrat no. 3 : 5 357 835 \$, taxes incluses), pour la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance et l'assistance technique pendant les travaux pour divers grands projets - Appel d'offres public 18-17168 (4 soum.)	CG18 0608
18-17304	Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: SNC-Lavalin inc. (contrat no. 1 : 7 122 722,87 \$, taxes incluses) et AXOR Experts-Conseils inc. (contrat no. 2 : 8 490 064,43 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 18-17304 (3 soum.)	CG19 0080
19-17692	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre firmes suivantes : FNX-INNOV inc. (1 093 373,16 \$), Groupe ABS inc. (1 303 391,09 \$), GBI Experts-conseils inc. (546 141,25 \$) et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (593 328,49 \$) pour réaliser la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures / Appel d'offres public 19-17692 (4 soum.)	CG19 0431
20-17800	Accorder un contrat de services professionnels à FNX-Innov inc. pour la surveillance de travaux de construction d'infrastructures, de travaux d'aménagement et pour la surveillance environnementale du projet de réaménagement de l'intersection des chemins de la Côte-des-Neiges et Remembrance, pour une durée de cinq ans - Dépense totale de 3 381 115,81 \$, taxes incluses (contrat : 3 073 741,65 \$ + 307 374,16 \$ en contingences et déboursés) - Appel d'offres public 20-17800 (4 soum.)	CG21 0021
20-18138	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Les Services EXP Inc. (8 310 278,03 \$, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (8 569 546,65 \$, taxes incluses), SNC-Lavalin inc. (8 577 871,53 \$, taxes incluses), pour la conception de travaux d'infrastructures routières d'égout, d'eau potable, de voirie, d'aménagement urbain et d'éclairage de rues sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public 20-18138 (5 soum.) / Autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats, pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées	CG20 0514
20-18321	Accorder trois ententes-cadres de services professionnels à FNX-INNOV inc. (no.), Regroupement CIMA+ S.E.N.C. - BC2 Groupe Conseil inc. (no.2) et Les Services EXP. inc. (no.3) pour des services en ingénierie et en aménagement aux fins de la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois - Dépense totale de 11 762 241,44 \$, taxes incluses (entente-cadre no.1 : 5 464 589,29 \$ + déboursés 114 975 \$), (entente-cadre no.2 : 3 628 553,51 \$ + déboursés 91 980 \$) et Les Services EXP. inc. (entente-cadre no.3 : 2 393 158,64 \$ + déboursés 68 985 \$) - Appel d'offres public 20-18321 (6 soum.)	CG21 0086

20-18489	Conclure trois ententes cadres de services professionnels en gestion et surveillance des travaux pour les travaux de réfection d'infrastructures sur le territoire de la Ville de Montréal, avec les firmes suivantes: Les Services exp inc. (contrat no.1 : 8 904 813,75 \$, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (contrat no. 2 : 6 884 013,15 \$, taxes incluses) et Regroupement CIMA+ S.E.N.C. BC2 Groupe Conseil inc. (contrat no. 3 : 7 146 558,56 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 20-18489 (3 soum.)	CG21 0143
21-18702	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Solmatech inc. (606 705,83 \$), FNX-INNOV inc. (709 148,55 \$), SNC-Lavalin inc. (960 726,50 \$), GBI Experts-Conseils inc. (340 576,65 \$) et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (367 659,01 \$), pour réaliser la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 31 décembre 2024, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation d'un an reconductible deux fois - Appel d'offres public 21-18702 (6 soum.) / Autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées	CG21 0482
21-18939	Conclure trois ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Groupe Intervia inc. (contrat no. 1 : 5 025 442,28\$, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (contrat no. 2 : 3 396 683,43 \$, taxes incluses), CIMA+ s.e.n.c. (contrat no. 3 : 2 592 444,80 \$, taxes incluses), pour la gestion des impacts et le maintien de la circulation jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 20 décembre 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation de 12 mois - Appel d'offres public 21-18939 (5 soum.) / Autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une période de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées	CG22 0061
21-18966	Conclure une entente-cadre pour des services professionnels en ingénierie et en aménagement à Fnx-Innov inc. pour la surveillance de travaux pour le projet Sainte-Catherine et Peel pour une durée de 60 mois - Dépense totale de 9 916 563,34 \$, taxes incluses (contrat : 8 623 098,56 \$ + contingences : 1 293 464,78 \$) - Appel d'offres public 21-18966 (2 soum.)	CG22 0167
21-18971	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec FNX-Innov inc. (contrat no. 1 : 9 802 768,50 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR de 2022 à 2024 sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 21-18971 (2 soum.)	CG22 0187
21-19002	Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour une durée de 36 mois avec les sept firmes suivantes : Groupe ABS inc.(contrat no. 1 : 4 446 514,41 \$), FNX-Innov inc. (contrat no. 2 : 4 357 408,78 \$), Solmatech inc. (contrat no. 3 : 4 428 405,84 \$), Les Services EXP inc. (contrat no. 4 : 4 394 229,53 \$), GHD Consultants Itée (contrat no. 5 : 3 073 051,80 \$), Englobe Corp. (contrat no. 6 : 3 185 784,79 \$) et SNC-Lavalin inc. (contrat no. 7 : 3 183 772,73 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection des infrastructures réalisés par les services corporatifs et les arrondissements, avec une option de prolongation de 12 mois / Appel d'offres public 21-19002 (7 soum.)	CG22 0268

21-19007	Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 36 mois, avec les quatre firmes suivantes : Les Services EXP inc. (contrat no. 1 : 1 972 614,58 \$, taxes incluses), Groupe ABS inc. (contrat no. 2 : 1 825 138,44 \$, taxes incluses), Solmatech inc. (contrat no. 3 : 1 786 339,67 \$, taxes incluses) et FNX-INNOV inc. (contrat 4 : 1 543 096,43 \$, taxes incluses) - Dépenses totales : 7 839 908,03 \$, taxes incluses (contrats : 7 127 189,12 \$ + contingences : 712 718,91 \$) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville de Montréal, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 24 février 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de deux prolongations de 12 mois - Appel d'offres public 21-19007 (7 soum.) / Autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées	CG22 0105
21-18899	Conclure trois ententes-cadres d'une durée de trois années chacune avec FNX-INNOV inc. (no.1), WSP Canada inc. (no. 2) et Regroupement CIMA+ S.E.N.C. BC2 Groupe Conseil inc. (no. 3) pour la fourniture, sur demande, de services professionnels de conception en aménagement et en ingénierie dans le cadre de divers projets d'envergure - Dépense maximale de 10 760 688,47 \$, taxes incluses (entente-cadre no. 1 : 4 541 207,82 \$ d'honoraires + 181 648,31 \$ de déboursés), (entente-cadre no. 2 : 3 134 623,79 \$ d'honoraires + 125 384,95 \$ de déboursés), (entente-cadre no. 3 : 2 670 984,23 \$ d'honoraires + 106 839,37 \$ de déboursés) - Appel d'offres public 21-18899 (7 soum.)	CG21 0583
22-19153	Conclure des ententes-cadres avec Groupe ABS inc. (Lot 1), SNC-Lavalin inc. (Lot 2), WSP Canada inc.(Lot 3) et FNX-INNOV inc. (Lot 4) pour des services professionnels pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechnique dans le cadre de transaction immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles pour une durée de trois ans - Dépense totale de 4 415 569 \$, taxes incluses (Lot 1 : 1 204 295,29 \$, Lot 2 : 1 217 427,27 \$, Lot 3 : 1 052 071,26 \$ et Lot 4 : 941 775,17 \$) – Appel d'offres public 22-19153 (4 soum.)	CG23 0080

Adopté à l'unanimité.

30.005 1237231056

CE23 1269

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de consentir au changement de contrôle du contractant FNX-INNOV inc., qui a été retenu par la Ville pour offrir des services professionnels en ingénierie dans plusieurs contrats actifs, résultant de la transaction d'achat des actions de l'actionnaire unique de FNX-INNOV inc. par Artelia Canada inc., conformément aux documents contractuels suivants :

Numéros d'appel d'offres / contrats	Objet	Numéros de résolution CM
21-18862	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec FNX-INNOV inc. (4 119 266,81 \$, taxes incluses) et Regroupement CIMA+/BC2 (2 573 715,38 \$, taxes incluses), pour fournir des services en ingénierie et en aménagement du domaine public pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal jusqu'au 30 septembre 2024 ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires, selon la première des deux éventualités, avec option de renouvellement des contrats pour un an reconductible deux fois - Appel d'offres public 21-18862 (4 soum.) / Autoriser le directeur de la Direction de la gestion du portefeuille de projets à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations d'un an chacune, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées	CM21 1179
21-18908	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec FNX-INNOV inc., pour une période de deux ans, pour la conception et la surveillance de travaux de feux de circulation (Lot 1) - Montant estimé de l'entente : 4 322 686, 33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18908 (2 soum. - 1 seul conforme).	CM22 0352
18-16861	Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Marchand Architecture & Design, Les Consultants S.M. inc. et Delisle, Despaux et associés, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre Sportif Dollard-St-Laurent de l'arrondissement de LaSalle pour une somme maximale de 1 035 263,07 \$, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public 18-16861 (7 soum.) / Autoriser une dépense totale de 1 397 531,93 \$, taxes incluses.	CM18 1253
18-16634	Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Marchand Architecture & Design inc. pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour la conversion du chauffage et la mise aux normes de l'aréna Maurice-Richard - Dépense totale de 832 069,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16634 (3 soum.)	CM18 1138

Adopté à l'unanimité.

CE23 1270

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du troisième appel du projet du programme « Fous du français » de l'Union des municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1239939004

CE23 1271

Attendu que le projet de la Ville a été retenu au Fonds pour l'Infrastructure Municipale d'Eau (FIMEAU);

Attendu que l'entente de contribution visant le projet dans le cadre du FIMEAU prévoit le versement d'une contribution maximale de 45 237 600 \$;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le Protocole d'entente – Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Montréal établissant les droits et les obligations des parties relativement au versement d'une subvention maximale de 45 237 600 \$ pour le projet de Remplacement des dégrilleurs, des convoyeurs à résidus et des presses rotatives de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;
- 2- d'autoriser la mairesse de la Ville de Montréal, Mme Valérie Plante, à signer la convention de subvention pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1239569001

CE23 1272

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer les personnes suivantes à titre de membres du Conseil des Montréalaises :
 - Kenza Chahlouni, pour un premier mandat de trois ans, d'août 2023 à août 2026;
 - Fyscillia Ream, pour un premier mandat de trois ans, d'août 2023 à août 2026;
 - Marie-Ève Voghel Robert, pour un premier mandat de trois ans, du 21 septembre 2023 au 21 septembre 2026;
- 2- de désigner Nelly Dennene à titre de présidente du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de deux ans, du 15 septembre 2023 au 15 septembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1237721003

CE23 1273

Il est

RÉSOLU :

de renouveler le mandat de M. Richard Audet, à titre de membre désigné par le comité exécutif de la Ville de Montréal, au sein du Conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABRPPVM) et au sein du Comité des placements de l'ABRPPVM, pour un mandat de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1233376003

CE23 1274

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une somme de 416 250 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de différents projets d'Espace pour la vie;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus-dépenses de 416 250 \$, couvert par la contribution de la Fondation Espace pour la vie;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1238667001

CE23 1275

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une contribution financière de 4 800 \$ en provenance de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal pour l'acquisition de tables de présentation pour les arbres miniatures du Jardin botanique de Montréal;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant de la contribution financière;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1232871002

CE23 1276

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention de 12 350 \$ provenant du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) du ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour la réalisation du projet « L'innovation par le design pour une mobilité durable »;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses en 2023-2024 équivalent au montant de la subvention attendue;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1238180001

CE23 1277

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une contribution financière de 6 387 \$ de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du Patrimoine canadien, dans le cadre du Programme d'aide aux musées - Appel de projets pour l'Accord Canada-France pour la tenue d'une mission de conservation des espèces et des écosystèmes;
- 2- d'approuver un projet de convention entre Sa Majesté le Roi du chef du Canada et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense et de revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- de confirmer que le projet d'entente respecte le dispositif du décret 241-2023 pris par le gouvernement du Québec;

- 5- de confirmer que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux ni de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;
- 6- de confirmer qu'une copie certifiée conforme de la résolution autorisant la conclusion de cette entente sera transmise à la ministre des Affaires municipales, au plus tard quinze jours avant la date prévue pour la signature de l'entente;
- 7- d'autoriser la conclusion de cette entente avec Sa Majesté le Roi du chef du Canada et que le directeur du Biodôme soit autorisé à signer cette entente à l'expiration du délai prévu à l'alinéa précédent.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1238667002

CE23 1278

Vu la résolution CA23 28 122 du conseil d'arrondissement de l'Île Bizard-Sainte-Genève en date du 6 juin 2023;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), afin de tenir compte d'un don d'une citoyenne à l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Genève, d'une valeur de 10 000 \$ pour l'installation d'un abri avec banc, dans le parc à chiens situé près du 750, rue des Bruants.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1230419001

CE23 1279

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser, pour 2023, un virement de 158 686 \$, net de taxes, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI);
- 2- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du SGPI pour 2024 au montant de 101 334 \$, net de taxes, et pour 2025 au montant de 36 085 \$, net de taxes.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1236841001

CE23 1280

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de l'organisme MTelus, enregistré au numéro 3375080283, entre 3 h et 5 h le 26 août 2023 et entre 3 h et 6 h le 27 août 2023 dans le cadre de l'événement organisé par le Festival Mutek.
- 2- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool de 21 établissements commerciaux membres de la Société de développement commercial du Quartier Latin entre 3 h et 6 h le 9 septembre 2023 dans le cadre de l'événement « La grande rentrée du Quartier Latin ».

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro permis d'alcool
Arcade Montréal	2031 rue Saint-Denis	1171647002	100155390-1
Bar Meltdown Montréal	2035 rue Saint-Denis	1171199285	100153767-1
Bistro à Jojo	1627 rue Saint-Denis	1146358271	100006767-1
Brasserie Artisanale L'Amère À Boire	2049 rue Saint-Denis	1145697844	100013334-1
Café Gitana	2080 rue Saint-Denis	1165864506	100150391-1
Café Hookah Lounge	1699 rue Saint-Denis	1162182191	100105486-1
Frite Alors!	1710 rue Saint-Denis	1165559734	100147470-2
L'Abreuvoir	403 rue Ontario E	1165834665	100122952-1 (1 ^{er} étage)
L'Abreuvoir (sous-sol)	403 rue Ontario E	1165834665	100122952-1 (sous-sol)
La Distillerie	300 rue Ontario E	1162863113	100105601-1
3 Brasseurs	1658 rue Saint-Denis	1149785199	100015821-2
Le Psy Bar	2073 rue Saint-Denis	1173214793	100061697-2
Le Saint-Bock Brasserie Artisanale	1741 rue Saint-Denis	1163719140	100167536-1
Menthe et Couscous	361 rue Émery	1168217314	100015821-2
Patrick's Pub Irlandais	1707 rue Saint-Denis	1162182191	100105486-1
Point Bar	2017 rue Saint-Denis	1168801562	100191619-1
Point Bar Lounge	1735 rue Saint-Denis	1174043092	282020
Pub L'Île-Noire	1649 rue Saint-Denis	1144428233	100181321-1
Randolph Pub Ludique	2041 rue Saint-Denis	1176636497	100178574-1
Saint-Houblon	1567 rue Saint-Denis	1170239728	100080580-1
Turbo Haüs	2040 rue Saint-Denis	1173403024	100079798-1

Adopté à l'unanimité.

40.001 1238994005

CE23 1281

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 123 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054), l'ordonnance numéro 11 jointe au présent dossier décisionnel afin d'autoriser Partenariat Climat Montréal à utiliser gratuitement les salles d'animations du Planétarium le 14 septembre 2023 de 8 h à 19 h dans le cadre de la Journée de dialogue sur l'adaptation et la biodiversité.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1239824004

CE23 1282

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs (20-005), l'ordonnance numéro 3 jointe au présent dossier décisionnel ayant pour objet la modification des loyers abordables et le coût des services fixés à l'annexe A.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1238146001

CE23 1283

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de ruelle située au Nord-Est du Boulevard Pie-IX, entre la rue Everett et la rue Jean-Talon Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la partie de ruelle constituée des lots 6 174 404 à 6 174 426 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDA sur le plan P-231 Saint-Michel, préparé par Gabriel Bélec Dupuis, arpenteur-géomètre, le 3 mai 2023, sous le numéro 837 de ses minutes, dossier 22648-1, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

de recommander au conseil municipal :

de créer une servitude d'utilités publiques sur les lots 6 174 404 à 6 174 426 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDA, tel qu'identifiée au plan.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1229081001

CE23 1284

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant les Règlements 1654 et 1681 adoptés par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard d'une partie de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Éthier et l'avenue Bellevois, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1229081004

CE23 1285

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue de Port-Royal Est entre l'avenue Bruchési et la rue d'Iberville, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », visant la ruelle constituée du lot 1744 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDEFA sur le plan P-138 Sault-au-Récollet, préparé par Marie Colignon, arpenteur-géomètre, le 19 janvier 2023, sous le numéro 9 de ses minutes, dossier 21230-1, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

de recommander au conseil municipal :

de créer une servitude d'utilités publiques sur les lots 6 548 258 à 6 548 271 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCFA, tel qu'identifiée au plan.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1239945001

CE23 1286

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue de Charleroi entre l'avenue Pigeon et l'avenue Hénault, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » formée des lots 2 507 213, 6 472 442, 6 472 443 et 6 472 444, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDEFA, sur le plan C-10 Montréal-Nord, préparé par Gabriel Bélec Dupuis, arpenteur-géomètre, en date du 16 mai 2022, sous le numéro 807 de ses minutes, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

de créer une servitude d'utilités publiques aux fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur les lots 2 507 213 ptie, 6 472 442, 6 472 443 et 6 472 444 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'assiette est délimitée par les lettres ABCGHKA sur le plan C-10 Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1223496001

CE23 1287

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et dépôt le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 31^e Avenue entre la rue René-Lévesque et de La Gauchetière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle constituée des lots 6 497 746 à 6 497 773 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et dont l'emprise est délimitée par les lettres

ABCDEFGHJKLMA sur le plan T-97 Pointe-aux-Trembles, préparé par Benoit Dermine, arpenteur-géomètre, le 30 août 2022, sous le numéro 3084 de ses minutes, dossier 23047, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

de créer une servitude d'utilités publiques sur les lots 6 497 746 à 6 497 773 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDEFGHJKLMA, tel qu'identifiée au plan.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1224396002

CE23 1288

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et dépôt le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard d'une partie de la ruelle située au sud-est du boulevard Henri-Bourassa Est, entre l'avenue Lausanne et l'avenue Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et fermeture d'une autre partie de ladite ruelle, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle constituée des lots 2 871 422, 2 871 424, 2 871 428 et 6 514 020 à 6 514 025 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée respectivement par les lettres ABCDA, GHJKG et QRSTQ sur le plan H-28 Montréal-Nord, préparé par Alexis Bellerose, arpenteur-géomètre, en date du 26 octobre 2022, sous le numéro 3153 de ses minutes, dossier 23058 et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

de créer une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie sur les lots 6 514 020, 6 514 021 et 6 514 022, 2 871 422 et 2 871 424, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée respectivement par les lettres ABCDA, GHJKG et QRSTQ, tel qu'identifiée au plan.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1229081005

CE23 1289

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et dépôt le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de ruelle située à l'est de la 12^e Avenue, entre la rue Saint-Georges et la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » formée des lots 6 382 058 à 6 382 063 inclusivement et 6 382 065 à 6 382 080 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDEFGHA sur le plan D-1 Lachine, préparé par Gabriel Belec-Dupuis, arpenteur-géomètre, en date du 26 août 2020, sous le numéro 652 de ses minutes, dossier 22569, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

de créer une servitude d'utilités publiques aux fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur les lots 6 382 058 à 6 382 063 inclusivement, 6 382 073 partie, 6 382 374 partie et 6 382 065 à 6 382 068 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCHA sur le plan D-1 Lachine.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1224396001

CE23 1290

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1226924003

CE23 1291

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sherbrooke Est entre l'avenue Haig et la rue Arcand, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

de créer une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie sur les lots 6 052 376 à 6 052 398 et une partie du lot 6 052 375 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCJKHA, le tout tel qu'identifié audit plan.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1234526001

CE23 1292

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1234520001

CE23 1293

Vu la résolution CA23 28 147 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte - Geneviève en date du 4 juillet 2023;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M., chapitre E-6) » afin d'étendre son application au territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève relativement au domaine public.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1237576003

CE23 1294

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 55 000 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1234750001

CE23 1295

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 877 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation de manomètres, de débitmètres, de vannes de régulation et d'équipements connexes ainsi que l'acquisition de compteurs d'eau » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1237404001

CE23 1296

Vu la résolution CA23 240177 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 9 mai 2023;

Vu la résolution CA23 240178 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 9 mai 2023;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, un « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte des parcs et espaces verts de la partie II de ce Plan, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de retirer l'affectation « parc » des lots privés et d'ajouter cette affectation aux lots appartenant à la Ville de Montréal compris dans le site du parc des Faubourgs.

Adopté à l'unanimité.

40.018 1237303001

CE23 1297

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la densité de construction en vue de l'augmenter à neuf et les limites de hauteur de manière à les augmenter à 45 mètres, le tout afin de permettre la construction d'un projet de remplacement destiné à des personnes ayant besoin d'hébergement sur le lot 2 161 220, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la densité de construction en vue de l'augmenter à neuf et les limites de hauteur de manière à les augmenter à 45 mètres, le tout afin de permettre la construction d'un projet de remplacement destiné à des personnes ayant besoin d'hébergement sur le lot 2 161 220, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.019 1238449003

CE23 1298

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « rue Jean-Nicolet », le prolongement de la rue du même nom situé sur le lot numéro 6 478 837 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Adopté à l'unanimité.

40.020 1234521012

CE23 1299

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal les bilans annuels 2021 et 2022 du plan d'action de remplacement des entrées d'eau en plomb sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1237271001

CE23 1300

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de la réponse transmise par le greffier de la Ville, le 17 juillet 2023, relativement à un projet de pétition déposé en vertu du droit d'initiative en matière de consultation publique, conformément à l'article 9 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1239579001

Levée de la séance à 10 h 29

70.001

Les résolutions CE23 1178 à CE23 1300 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville